

# Économie politique des transformations structurelles de l'État social

Clément Carbonnier<sup>a</sup>, Sabina Issenhane<sup>b</sup>, Damien Sauze<sup>c</sup>, Camille Signoretto et Michaël Zemmour<sup>e</sup>

<sup>a</sup> LED (Université Paris 8) et LIEPP (Sciences Po)

<sup>b</sup> Université Paris Cité, LIED, CEET-Cnam

<sup>c</sup> Triangle – université Lumière Lyon 2

<sup>e</sup> Triangle (université Lumière Lyon 2) et LIEPP (Sciences Po)

La France se caractérise historiquement par une main d'œuvre fortement salariée, en emploi stable (CDI), et relativement protégée du licenciement et une protection sociale de haut niveau, fortement structurée autour de l'emploi salarié et des assurances sociales. Pour autant, malgré une persistance forte des institutions mise dans le dernier tiers du XXe siècle, des transformations importantes sont à l'œuvre, qui modifient, par touches successives, l'organisation et le fonctionnement de l'Etat social en France, aussi bien sur dans le monde du travail que dans le champ de la protection sociale.

Les contributions pourront porter sur les évolutions institutionnelles ou les transformations structurelles du marché du travail, de la protection sociale (en général ou concernant un risque en particulier) et à son financement ou à l'interaction entre les deux, à l'échelle des trois dernières décennies. Les approches peuvent être descriptives (caractérisation des évolutions), analyser l'économie politique des réformes (discours, stratégie de réforme, soutien), ou chercher à en évaluer précisément les conséquences.

**Les propositions de communication sont à envoyer aux adresses suivantes avant le 29 mars 2024 (inclus) :**

[clement.carbonnier02@univ-paris8.fr](mailto:clement.carbonnier02@univ-paris8.fr)

[sabina.issehnane@u-paris.fr](mailto:sabina.issehnane@u-paris.fr)

[camille.signoretto@u-paris.fr](mailto:camille.signoretto@u-paris.fr)

[damien.sauze@univ-lyon2.fr](mailto:damien.sauze@univ-lyon2.fr)

[michael.zemmour@sciencespo.fr](mailto:michael.zemmour@sciencespo.fr)

Elles doivent être également soumises *via* la plateforme <https://afep2024.sciencesconf.org>

## Évolution de la segmentation du marché du travail en France depuis les années 2000

*Damien Sauze – Triangle – université Lumière Lyon 2*

La question de la segmentation et du dualisme du marché du travail en France sont souvent abordées par le prisme des contrats de travail, opposant les salariées titulaires de CDI aux salariés titulaires de contrats à durée limitée (CDD, intérim). Partant du constat d'une hétérogénéité croissante au sein du CDI, nous proposons de revenir à une approche de la segmentation fondée sur deux critères : la perception d'une sécurité de l'emploi et la possibilité de se développer professionnellement.

A partir de plusieurs vagues de l'enquête SUMER, nous interrogeons l'évolution de cette segmentation dans le cas de la France depuis les années 2000. Nous nous demanderons à la fois si le segment secondaire tend à progresser et si les écarts de situations entre salariés de segment primaire et salariés de segment secondaires tendent à s'accroître, notamment à partir d'indicateurs de conditions de travail.

### **Les réformes de l'État social comme néolibéralisme de la stagnation**

*Michaël Zemmour – Triangle (université Lumière Lyon 2) et LIEPP (Sciences Po)*

La France fait face à une stagnation sur le long terme de la croissance par tête associée à de faibles gains de productivité depuis deux décennies. Cette situation est un des facteurs explicatifs de la stagnation relative des salaires et des difficultés croissantes à vivre dont témoignent de nombreuses tensions sociales. Nous proposons une grille d'interprétation des réformes du marché du travail et de la protection sociale menées par touches successives depuis deux décennies, dont il s'agira de tester la validité et les propriétés.

Nous faisons l'hypothèse que les réformes mises en oeuvre peuvent s'interpréter non comme des remèdes (cherchant à restaurer productivité, compétitivité et dynamique salariale) mais comme des palliatifs, une forme de néolibéralisme de la stagnation, qui modifie les termes du conflit de répartition dans le contexte d'une croissance particulièrement faible.

La libéralisation du marché du travail a pour but de générer de la croissance non par les gains de productivité mais par une augmentation du volume d'emploi (nécessairement limitée) au prix d'une précarisation volontaire des personnes hors de l'emploi, tout en désamorçant les revendications salariales. Les outils de cette politique incluent la réforme des retraites, une dégradation des protections pour les personnes hors emploi et une réforme des institutions du marché du travail. La politique socio-fiscale cherche à répondre à la demande de pouvoir d'achat par une baisse de prélèvements obligatoires et des prestations se substituant au salaire.

### **La baisse des coûts du travail comme politique de l'emploi, le cas de la France**

*Clément Carbonnier - LED (Université Paris 8) et LIEPP (Sciences Po)*

Les politiques de l'emploi se sont grandement transformées pendant les quatre dernières décennies, s'orientant vers une stratégie basée sur la baisse du coût du travail. L'opposition entre la stratégie du coût du travail et le régime de croissance français basé sur la consommation (grâce à une politique de soutien aux salaires nets et aux revenus de remplacement via la sécurité sociale) a conduit les politiques françaises à opérer en trois temps, chacun renforçant le caractère central de la baisse du coût du travail dans la stratégie d'emploi et permettant le développement du temps suivant.

Le premier temps, initié dès la fin des années 1970 et qui a pris de l'ampleur dans les années 1980 et 1990, visait la conciliation des deux stratégies en transférant le financement de la sécurité sociale (qui permet de maintenir les revenus de remplacement) depuis les bas salaires (sur lesquels pesaient principalement les cotisations sociales plafonnées) vers d'autres assiettes de prélèvements obligatoires.

À partir des années 1990 apparaît une seconde stratégie pour baisser le coût du travail, visant toujours la limitation des cotisations sociales assises sur les bas salaires, non plus par le transfert du financement mais par une limitation des montants à financer. Ainsi, les deux principaux postes budgétaires de protection sociale (l'assurance vieillesse et l'assurance maladie) ont été régulièrement l'objet de réformes visant à contenir leur coût.

Enfin, à la fin des années 2000 et dans les années 2010 se sont développées des réformes visant à rapprocher les marchés de l'emploi des principes généraux des marchés concurrentiels, avec notamment comme objectif la baisse des coûts du travail (décentralisation des négociations, baisse de l'assurance chômage, statuts dérogatoires au salariat).

### **Quel impact de la réforme de l'assurance-chômage mise en œuvre en 2021 sur l'indemnité chômage et le revenu des demandeurs d'emploi selon leur profil de parcours d'emploi antérieur (discontinu ou non) ?**

*Sabina Issehnane (Université Paris Cité, LIED, CEET-Cnam), Thibaud Deguilhem (Université Paris Cité, Ladyss), Redha Fares (Université Paris Cité, LIED), Wided Merchaoui (DEPS, CEET-Cnam), Antoine Rebérioux (Université Paris Cité, Ladyss), Camille Signoretto (Université Paris Cité, Ladyss, CEET-Cnam), Nicolas Yol (Université Paris Nanterre, EconomiX)*

Suite à la réforme de l'assurance-chômage mise en œuvre le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le calcul du salaire journalier de référence (SJR) sur lequel repose le montant de l'allocation d'assurance chômage des demandeurs d'emploi (l'allocation d'aide au retour à l'emploi) a été modifié. Cette réforme s'inscrivait dans l'objectif du gouvernement précédent d'enrayer la croissance des contrats de très courte durée et celle de l'activité réduite. Une littérature importante existe sur les liens entre le système d'assurance chômage et la qualité du retour en emploi des demandeurs d'emploi, sans arriver à un consensus. Cette communication vise ainsi à alimenter ces débats en évaluant l'effet du changement de calcul du SJR intervenu en octobre 2021 sur le montant de l'allocation reçue par les demandeurs d'emploi et sur leur revenu (avec prise en compte d'une éventuelle prime d'activité). Ces effets devraient varier selon le profil de parcours d'emploi antérieur des demandeurs d'emplois, en affectant en premier lieu les individus aux parcours fragmentés ou discontinus.

Notre démarche s'appuie sur l'exploitation de la base de données MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours Salariés) rassemblant les données du Fichier National des Allocataires (FNA) de l'Unedic, du Fichier Historique Statistique (FHS) de Pôle emploi, des mouvements de main-d'œuvre (MMO) de la Dares et des allocataires de minima sociaux issues de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Afin d'estimer l'effet de la réforme à partir de méthodes de différences de différences (DiD), nous définissons une population d'individus traités – ceux qui ont eu des contrats discontinus durant leur période de référence de calcul (PRC) – et une population non-traités – ceux qui ont eu des contrats contigus durant leur PRC –, ainsi qu'une période pré-réforme en mai-juin 2021 et une période post-réforme en octobre-novembre 2021. Pour tester la robustesse de nos résultats, différentes méthodes seront appliquées (avec matching, en pseudo-panel, avec simulation d'un scénario contrefactuel).